

Spécial Étudiants M1 M2

**Étudiants M2 et M1 qui préparez les concours
du second degré CAPES, Agrégation, CPE,
PEPS, CAPLP :**

**cette publication du SNES-FSU
vous est destinée.**

Le SNES et toute la profession contestent depuis des mois avec force et détermination la mastérisation de la formation des maîtres voulue par les ministres Darcos, Péresse et Chatel. Comme nous l'avions dit, c'est la pagaille à tous les niveaux depuis septembre :

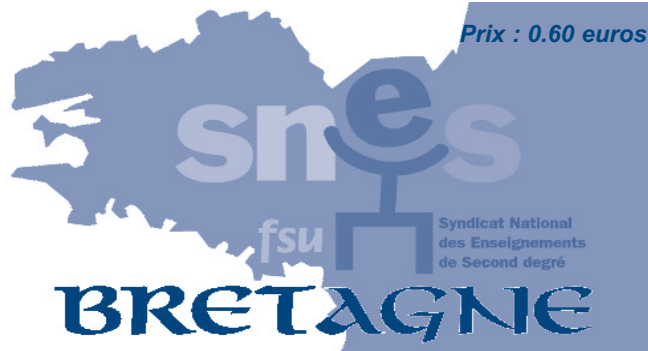
- Des profs stagiaires épuisés, rincés, parfois même désabusés, qui ne s'en sortent pas avec leur service à temps complet devant les élèves, les copies, les préparations de cours, les conseils de classe, les réunions parents/profs...
- Des parents d'élèves dans le premier degré qui se mobilisent contre le départ inattendu en novembre d'un prof des écoles titulaire, remplacé par un prof stagiaire avant l'arrivée d'un 2^{ème} enseignant stagiaire en avril.
- Le rectorat qui, à peine 2 semaines avant l'arrivée des étudiants M2 dans les collèges et lycées de l'Académie, recherche à la hâte des enseignants titulaires volontaires pour encadrer les stages, obligatoires pour valider le master.

Vous, étudiants, comme les enseignants et CPE stagiaires, êtes pris dans un dispositif insensé qui n'a pas été préparé et dont la mise en œuvre est conduite dans le seul objectif de supprimer des emplois (passage des stagiaires d'un temps partiel à un temps complet, formation transférée de l'IUFM vers l'université en amont des concours, stages obligatoires avec "gratification" sur des remplacements à pourvoir...)

Nous avons pensé cette publication pour vous donner les informations nécessaires alors que vous arrivez (ou arriverez prochainement) dans un établissement. Vous rencontrerez dans tous les collèges et lycées des militants du SNES, SNEP et SNUEP, principales forces syndicales du second degré. Ils pourront vous aider, vous guider et vous épauler tout au long de votre stage. Pour rester en contact avec votre futur métier, continuer à partager avec les collègues en établissement les informations, les analyses et les revendications du SNES, prendre votre place dans les mobilisations initiées par le SNES et la FSU, pensez aussi à adhérer !

A très vite en salle des profs !

**Michelle Carmes - Gwénaél Le Pailh SNES
Annie Séveno SNUEP - Martine Girot SNEP**



Contactez le SNES :
02 99 84 37 00 /s3ren@snes.edu
S'informer :
www.rennes.snes.edu

Que revendique le Snes ?

Le niveau Master

Le SNES, depuis de nombreuses années revendique une élévation du niveau de recrutement des enseignants. Enseigner est un métier qui nécessite de plus en plus, au vu de l'évolution des savoirs scientifiques, de la recherche en science de l'éducation, des publics scolaires, un haut niveau de formation. C'est pourquoi, avec la réforme LMD et après avoir revendiqué le recrutement au niveau maîtrise (aujourd'hui disparu), il revendique le niveau Master.

Des bourses et des pré-recrutements

Cette élévation du niveau de recrutement implique un allongement du nombre d'années d'études : nous demandons d'une part, que soient allouées des bourses d'études avec des montants conséquents et d'autre part que le Ministère procède à des pré-recrutements ; ainsi les étudiants pré-recrutés percevraient un salaire et cotiseraient pour la retraite. Bourses et pré-recrutements sont nécessaires pour permettre à tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale, d'accéder aux métiers de l'enseignement.

Une entrée progressive dans le métier

Le Snes revendique une entrée progressive dans le métier, à savoir une première année à l'issue du concours, en alternance avec l'IUFM et les 2 premières années (T1 et T2) à temps partiel avec des temps de formation, permettant d'atteindre progressivement le temps plein.

Des modules de pré-professionnalisation

Le SNES demande pendant la formation universitaire des modules de pré-professionnalisation pendant les années de licence, puis des stages dans les classes en observation en M1 et pratique accompagnée en M2. Les stages en responsabilité sont repoussés après les concours.

Une augmentation des places aux concours

Le Snes revendique une augmentation du nombre de places aux concours et la réouverture de concours spécifiques pour permettre de titulariser les personnels précaires.

Les stagiaires 2010

Sur le fond, la réforme est problématique. Dans leur grande majorité les enseignants sont hostiles à la réforme de la formation au travers de laquelle c'est le métier d'enseignant qui est attaqué.

Pour lutter contre cette réforme, le SNES a invité les collègues à signer des pétitions contre l'implantation des « berceaux » c'est-à-dire les postes de stagiaires dans les lycées et collèges, à s'adresser aux inspecteurs pour réclamer d'autres conditions de stages puis à organiser l'accueil collectif des stagiaires. Ces actions ont bien fonctionné et ont contraint le rectorat à placer les stagiaires à mi-temps jusqu'à la Toussaint.

L'accueil des M2 : le bazar

Si la réforme est contestée et rejetée, c'est bien l'impréparation et la précipitation de l'accueil de M2 qui ont mis le bazar et conduisent dans une impasse. Outre un cahier des charges qui pose problème, solliciter les collègues une semaine avant l'arrivée des stagiaires, c'est dire le peu de cas que font les autorités administratives de la formation.

De nombreux collègues refusent d'accueillir des étudiants car ils voient à juste titre dans ce dispositif la justification de la suppression de l'année de stage après le concours et la mise à temps complet dans les établissements des futurs lauréats à la rentrée 2011.

Dès avril 2010, avec la FSU nous avons alerté l'Université, l'IUFM (Ecole intégrée de l'UBO), le recteur d'académie sur les difficultés qu'il y aurait à organiser les stages pour les étudiants en M2.

Tout récemment encore nous leur avons montré que, outre le refus sur le fond, c'est le cahier des charges qui pose problème. Qui acceptera à quelques semaines des examens (DNB, BAC et BTS) de laisser ses classes en responsabilité à un étudiant ? Nous avons proposé pour tenter de sortir de l'impasse, le remplacement du stage en responsabilité par un stage de pratique accompagnée. Les consignes récentes du recteur semblent aller dans ce sens mais restent ambiguës.

Le mode d'affectation des étudiants en binôme voire trinôme n'est pas sérieux : si l'on veut un travail de qualité, il faut donner du temps au tuteur et n'affecter qu'un étudiant à la fois.

La foire aux postes : il faut des critères clairement établis pour les affectations ; on ne peut concevoir une criée !

Affectés loin de chez eux, les étudiants vont engager des frais de logement, de transport : c'est inconcevable ! Certains ont dû renoncer au travail qui leur permet de vivre, il a même été conseillé aux AED de démissionner.

Et les M1 ?

Par crainte des réactions, le rectorat diffère toujours les annonces ; il a mis des mois à annoncer la venue des M2 et actuellement personne ne sait dans les établissements que les étudiants de M1 doivent arriver en janvier pour une semaine et deux semaines en mai.

Qui sera sollicité ? Qui va les accueillir ?

Le rectorat proposera-t-il des lieux d'accueil ?

Laissera-t-il les étudiants démarcher pour trouver un stage ? Personne n'en sait rien !

Mastérisation : le Snes y est opposé

Dans le cadre des réductions budgétaires, le Ministère de l'Education a d'abord fait porter les suppressions d'emplois sur les postes qui de son point de vue de gestionnaire « se voient le moins » : en 2008, il a supprimé des emplois de surveillance, en 2009, des emplois de remplacement et en 2010 la totalité des emplois de stagiaires. Au budget 2011, n'ayant plus de « réserves » de ce type il va s'attaquer à des postes devant élèves : la réforme de la classe de première permettra des économies substantielles notamment par regroupement des élèves des différentes séries dans les enseignements communs (ex Histoire géo, Langues vivantes, Français). Le Ministère justifie la suppression des emplois de stagiaires par la réforme de la formation dite « *mastérisation de la formation* ». Le Snes et les syndicats de la FSU sont opposés à cette réforme pour plusieurs raisons :

- elle renvoie l'intégralité de la formation en amont des concours de recrutement
- elle supprime l'année de formation en alternance (1/3 temps en établissement, 2/3 temps à l'IUFM) à l'issue des concours
- elle place directement à temps complet les collègues néo-recrutés
- elle fait de l'IUFM un simple prestataire de services
- elle permet d'attaquer le statut de la fonction publique. Les étudiants titulaires du Master « *métiers de l'enseignement* », mais qui échoueront au CAPES ou à l'agrégation, seront de fait réputés aptes à enseigner et pourront être recrutés non-titulaires en CDI.

Recrutement au master : le SNES est pour

Alors que la nouvelle nomenclature L/M/D place la Licence (L3) comme premier diplôme universitaire, maintenir la licence comme diplôme suffisant pour se présenter aux CAPES et concours CPE revenait à décrocher les métiers de l'enseignement des autres professions qualifiées qui sont revalorisées, elles, par deux années d'études supplémentaires. Le SNES a de tout temps défendu l'élévation de la qualification à l'entrée de nos métiers pour assurer à chaque enseignant (ou CPE) une formation disciplinaire importante.

De plus, dans la fonction publique, le salaire est fixé en fonction du niveau de recrutement. Le recrutement au master permet d'obtenir une revalorisation des salaires des nouveaux recrutés. La place du concours revêt donc une grande importance. C'est la raison pour laquelle, en matière de reconnaissance de la qualification et donc de la rémunération, placer le concours à la fin de L3 et demander que les années de formation professionnelle en IUFM soient reconnues comme années de master ne permettraient pas cette revalorisation.

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à un recrutement au Master, mais nous sommes farouchement opposés à la mastérisation Darcois, Péresse et Chatel.

Luc Chatel s'était engagé à faire un point d'étape en novembre sur la mise en place de la masterisation. On l'attend toujours...

C'est pourquoi, le SNES invite tous les collègues concernés par le dispositif à témoigner de leurs conditions de stage. Nous voulons nous appuyer sur des situations concrètes pour exiger du ministre la réouverture du dossier.

Ces témoignages que nous souhaitons nombreux seront :

- **rendus publics lors d'une conférence de presse académique**
- **communiqués au recteur d'académie,**
- **transmis avec les contributions des autres académies au Ministre par le Snes National.**

Tous à vos stylos !



Vous témoignez à titre individuel collectif

Discipline Master

Université

Lieu de stage

Binôme Trinôme

Votre témoignage :

**A adresser par courrier, par mel ou par fax au :
SNES Académique, 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes
Fax : 02 99 36 93 64 / email : s3ren@snes.edu**

